



LES SOURDS-MUETS

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Lequel d'entre vous lecteur ou lectrice n'a rencontré au moins une fois en sa vie, soit au milieu des rues bruyantes d'une ville, soit dans les champs d'une campagne solitaire, en voyage, sur le pont d'un steamboat ou dans un wagon, un de ces êtres singuliers dont les gestes multipliés, brefs, rapides, l'extrême mobilité de physionomie et le silence, contrastent si étrangement avec le bruit des conversations et le fracas ordinaire que font les hommes et les choses.

On les découvre d'abord avec surprise, on suit leurs mouvements avec curiosité; et, peu à peu, en voyant leur bouche s'ouvrir, les lèvres trembloter sans qu'un son ne s'échappe, vous avez senti, n'est-ce pas, à cette vue, une sorte de commisération affectueuse, comme un attrait sympathique qui, malgré le plaisir mêlé de crainte qu'on éprouve toujours à s'approcher d'eux la première fois, vous entraîne et vous pousse?

Et si comprenant leur langage, vous daignez entrer en conversation, oh! alors, leur œil chargé d'effluves et leurs mains d'étincelles, vous témoignent mieux que la parole leur gratitude et leur joie. Car s'ils n'entendent point, s'ils ne parlent point, ils voient, ils sentent vivement surtout, et, par la chaleur communicative, l'espèce de rayonnement que dégagent leurs passes, la transmission de leurs idées semble emprunter au magnétisme quelque chose de son mystère et de ses secrets.

Eh bien! ces personnes étranges qui remplacent la parole par les signes, expriment les pensées, les sentiments, non au moyen des sons, mais à l'aide des gestes, ce sont les sourds-muets.

Ils ont, on peut le dire, la langue au bout des doigts, et leur volubilité manuelle défierait celle de dix avocats ou de cent bonnes commères.

Qui n'en a vu parler ainsi souvent, et n'a suivi avec curiosité les diverses phases de leur conversation?

Quelle classe plus digne d'intérêt que ces déshérités de la parole!

Un grand nombre de personnes s'imaginent que leur infirmité provient d'un vice de conformation du larynx ou de la langue.

Ces cas existent, il est vrai, mais sont rares et purement accidentels. La surditité congéniale résulte presque toujours de la surditité. S'ils ne parlent pas, c'est qu'ils n'entendent point; de sorte que si

l'on pouvait dire: plus de sourds! l'on dirait aussitôt plus de muets!

La mimique naturelle, réglée, définie, ayant son alphabet, rédigée en formules, a mis ces infortunés en communication avec leurs semblables et supplée aux organes qui manquent.

Bien que cela nous paraisse aujourd'hui facile, tant l'habitude de voir les choses émousse les sensations et leur enlève la meilleure part, parler sans voix, c'est comme qui dirait peindre sans couleur. Et cependant le fait existe, et chaque jour des milliers d'individus exposent, parlent, discutent à l'aide de traits aussi fugitifs que les sons et qu'une étude de quelques jours suffit à rendre parfaitement intelligibles.

Autrefois on considérait la surditité comme une sorte de malédiction, et les malheureux qui s'en trouvaient atteints, vivaient dans un isolement, un abandon qu'aggravaient encore les croyances superstitieuses et les préjugés du temps.

Aujourd'hui, Dieu merci, grâce au dévouement, aux travaux, aux sacrifices de toutes sortes de deux apôtres, dont l'humanité s'honore, l'abbé de l'Épée,* et de son successeur, l'abbé Sicard, ces infortunés, jadis séparés de la société, trainant dans l'abandon et le mépris une vie misérable, en sont devenus des membres utiles et parfois distingués. Les arts, les sciences comptent parmi eux des célébrités, et une foule de professions des sujets de talent et de mérite.

C'est la lecture douloureuse du premier rapport de l'Institution Catholique des Sourds-Muets de la Province de Québec, qui nous amène à traiter ce sujet.

Et cela en vaut la peine. Disons-le tout d'abord, quelle que soit la surprise que notre aveu doive causer, ce document est toute une révélation, une attristante découverte.

Nous avions pensé et le public sans doute pensait de même, que la surditité était une affection fort rare ici, à l'état d'exception dans le pays. Au lieu de cela le rapport constate dans la province de Québec un chiffre relativement considérable de sourds-muets.

Comment expliquer, qu'en un climat comme le nôtre, au sein d'une population aussi vigoureuse, ces infortunés se comptent par milliers?

M. Azais, le philosophe, auteur du système des compensations, nous répondrait que c'est sans doute pour faire équilibre

* La ville de Versailles a élevé une statue à l'abbé de l'Épée.

au grand nombre d'avocats que nous possédons. Mais l'explication, pour être originale, ne nous satisferait nullement.

La neige et les basses températures exerceraient-elles une influence particulière sur cette affection? L'exemple de la Suisse semblerait admettre cette hypothèse, puisque dans le tableau que nous empruntons à la brochure du dévoué directeur de l'Institution de Montréal, c'est la seule contrée qui prime la Province de Québec dans le chiffre proportionnel des sourds-muets.

Le Bas-Canada a 1 sourd-muet sur 731 habitants, et la Suisse 1 sur 503.

Voici ce tableau assez instructif d'ailleurs:

Espagne et Portugal	1 Sourd-Muet sur	1585
Toscane	1	2171
Sardaigne	1	767
France	1	1960
Suisse	1	503
Autriche	1	1580
Prusse	1	1341
Belgique	1	2324
Angleterre	1	1640
Ecosse	1	1851
Irlande	1	1176
Etats-Unis	1	2085
Ontario	1	1148
Québec	1	731

Constatacion non moins singulière, les tribus sauvages dont les individus sont, au dire des voyageurs, naturellement silencieux, taciturnes même, ont rarement chez elles un sourd-muet, tandis que chez les noirs affranchis, fort loquaces d'ordinaire, on les compte dans la proportion d'un sur quarante-sept.

Explique qui pourra ces apparentes contradictions.

Ce qui nous touche plus encore que l'infirmité de ces malheureux, c'est l'indifférence, pour ne pas dire plus, avec laquelle le gouvernement traite ici une classe si digne d'intérêt à tous égards.

Partout en Europe, aux Etats-Unis, et en beaucoup des républiques de l'Amérique du Sud, l'Etat a pris sous sa direction, placé sous son contrôle, les institutions destinées à l'éducation des sourds-muets. Ce sont là des établissements d'utilité publique, où, grâce à la sollicitude, aux soins de professeurs dévoués, ces déshérités puisent avec les bienfaits d'une instruction générale, la connaissance d'arts et de métiers qui en font des citoyens utiles. A leur sortie, par leur travail, leur bonne conduite, ils contribuent ensuite au progrès commun et restituent à la communauté, en bons exemples, en œuvres de

tout genre, les sacrifices que celle-ci a faits pour les élever.

Ainsi la France compte soixante institutions de sourds-muets; l'Angleterre vingt et les Etats-Unis trente-huit.

Nous en avons une dans la Province de Québec, et pour les 315 sujets qui la fréquentent, le gouvernement donne la somme dérisoire de \$4,480 par année; c'est-à-dire \$20.69 par tête. Avec cela, il faut nourrir, loger, chauffer les pensionnaires, payer les professeurs, l'intérêt des sommes empruntées pour les constructions, etc., etc.

En voyant l'insuffisance de la somme prélevée sur le budget provincial, pour une œuvre de cette importance, on ne sait trop s'il faut rire ou pleurer: l'on se demande avec stupeur comment pas une voix ne s'est élevée pour dénoncer une situation aussi déplorable.

Que l'on compare ce que dépensent les Etats-Unis et la Province d'Ontario pour les sourds-muets, avec ce que nous donnons dans la Province de Québec, et l'on verra.

Lisez ce rapprochement qui figure dans le rapport:

« Aux Etats-Unis, 4,310 sourds-muets fréquentant l'école coûtent \$1,693,186, soit \$391.94 par année pour chacun; les frais d'éducation imposent à la population une taxe de 5 centims par tête. Cette somme est votée par les différents Etats.

« A Ontario, 140 sourds-muets recevant l'éducation coûtent, abstraction faite des pensions payées par les particuliers, \$24,200 par an, à la province, soit \$173.29, par an, pour chacun. Ces frais imposent une taxe de 1½ centin par tête, sans compter les frais de construction qui se sont élevés à plus de \$100,000 depuis la fondation de l'Institution de Belleville, en 1869.

« La Législature d'Ontario vient de voter \$32,000 pour le soutien de ses sourds-muets pauvres pendant l'année courante.

« A Québec (rapport de 1873) 315 sourds-muets fréquentant l'école coûtent \$4,480 par année, à la Province, soit \$20.69 chacun et imposent à la population une taxe de moins de ½ centin par tête. Cette somme est répartie comme suit:

Institution Catholique
(garçons) 75 élèves \$1,500—\$20 par tête.
(filles) 120 élèves \$1,980—\$16.50 " "

Institution Protestante
(garçons et filles) 20 élèves \$1,000—\$50.00.

D'après ce tableau les Etats-Unis font 18 fois et Ontario 8 fois autant que la Province de Québec.

Nos sourds-muets seraient-ils par hasard d'une autre nature que les leurs?